

général
Jury morale & disciplin
Montreal par le Jure
Approuvé du gouverneur de la
Ile

Supplic humblement Matzume
Jullet veuve de Mr baiz boudreau dit
Granline, Disant que les boudreaux sont
de de' Huz a Enuivz

sp

Havort

L'ass Gabriel Jean baptiste boudreau
ma femme Marc boudreau mariée a Jean
Baptiste Gadoir, & Elisabeth boudreau mariée
a Jacques Gadoir

ARCHIVES
Du District
de
MONTREAL
Of the
District of

Marc Annee mariée a Guillaume
boudreau, Et qui est encore pour le fur
qui sont Paul aged sergent magdelein
aged de douze ans & Jeanne de fut au he
tout ou enuivz En fin monneur d'ne

effunt veuve boudreau de de la Juliet
sa veuve Anquet & St Messure p' huc
faire pres de la rue St-Jacques tu huc
pour la possession de huc, boudreau & d'roch
de faire face assemblee pour voir de
pareur de la rue de amir leg du
huc & ne peut faire sans avoir fait

Je considere Il vous plaise Monsieur
permettre a la sup^{te} de faire assemblee
pardevant vous de parens de ad fait dor
ann^e & nombre suffisant pour donner leurs
a voir sur l'electioⁿ de^s tu h^{er} de^s & de^s
subroge tu h^{er} au su^r minimum, & de^s
Monsieur le procureur du Roy Comis de votre
surge par ordonement appelle de vous
fais Justice
H^o a tel jour & lieu quel vous
plaira, & grace Sir pour ma
mere

H^o de parant ou
a default d'avis
en nombre Comp^{te}

permet de faire assemblee pardevant nous a demain
10. heures du matin pour estre procede au fins de la l^{it}te
Requete Le procureur du Roy Comis en ce Siege d'heurement
apelle Mandoul H^o fait a Ville Marie ce 10. de may 1675
D. Hebamault